

# PRÉSENTATION DE LA MESURE 15028

## ACTIVITÉS PARASCOLAIRES AU SECONDAIRE

---



FÉDÉRATION  
HISTOIRE  
QUÉBEC



CONSEIL  
QUÉBÉCOIS  
DU  
LOISIR



# Acronymes

- **CQL** : Conseil québécois du loisir
- **ONL** : Organisme national de loisir
- **DAFA** : Diplôme d'aptitudes aux fonctions d'animateur
- **RLSQ** : Regroupement Loisir et sport du Québec
- **MEES**: Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

# Mise en contexte

## Mise en place de la Stratégie d'actions visant la persévérance et la réussite scolaire

- La stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaire a établi 13 voies qui contribuent le plus à la réussite éducative des jeunes.
- Ces treize voies de réussite sont des clés qui ouvrent sur l'action et qui seront mises en œuvre selon les particularités propres à chacun des milieux.
- Parmi celles-ci, la voie 9 suggère d'augmenter l'offre d'activités parascolaires sportives et culturelles.

# Mise en contexte

## **Règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021**

- La mesure 15028 fait partie du Regroupement de mesures 15020 dédiées au soutien à la persévérance.
- Ce regroupement de mesures vise à soutenir la réalisation, dans les écoles, d'actions reconnues par la recherche pour favoriser la persévérance et la réussite.
- Ces actions sont adaptées à l'âge, au développement et à la réalité des élèves.

# Règles budgétaires de fonctionnement des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021

Ce regroupement se compose des mesures suivantes :

- À l'école, on bouge! (15023);
- Aide aux parents (15024);
- Seuil minimal de services pour les écoles (15025);

Fusion des mesures :

- Aide individualisée (15021);
- Saines habitudes de vie (15022);
- Partir du bon pied! (15025);
- Accroche-toi au secondaire! (15026);
- Coup de pouce de la 2e à la 6e année du primaire (15027);
- Activités parascolaires au secondaire (15028).



# Objectifs de la mesure 15028 :

- Viser à soutenir les établissements d'enseignement secondaire pour qu'ils offrent gratuitement une programmation diversifiée d'activités parascolaires à l'ensemble de leurs élèves.
- Favoriser la pratique régulière d'activités physiques, le plaisir, la satisfaction, l'accomplissement et le développement du sentiment d'appartenance à l'école.
- Favoriser la participation, la création d'un milieu de vie stimulant et propice à la persévérance scolaire et à la réussite éducative.

## Les établissements désirant bénéficier de cette mesure s'engagent à:

Que chaque élève puisse participer gratuitement à 1 heure d'activités parascolaires par jour pendant un minimum de 28 semaines (140 heures)

Obtenir l'approbation du conseil d'établissement

Désigner une personne responsable qui assurera la coordination de l'ensemble des activités

Offrir des activités parascolaires diversifiées et couvrant au moins quatre champs d'activités\*

\* *Activités physiques et de plein air, activités sportives, **activités artistiques et culturelles, activités scientifiques, activités socioéducatives, activités d'engagement communautaire.***

# Les normes d'allocation :

Enveloppe  
budgétaire



Commissions  
scolaires

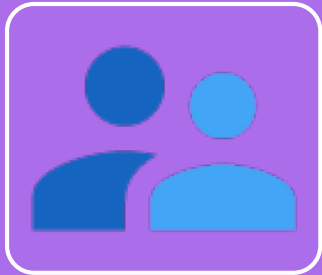
- L'enveloppe budgétaire disponible : 32,3 M\$ pour l'année scolaire 2019-2020
- Elle sera bonifiée pour 2020-2021 et en 2021-2022 pour l'ensemble des écoles
- Le montant de base par établissement est de 30 000 \$ pour l'année scolaire 2019-2020
  
- Sont responsables du mode de sélection des écoles pouvant bénéficier de cet appui financier (Voir la liste des écoles)
- Déterminera la répartition de l'allocation par école
- Pour l'année scolaire 2019-2020, le nombre d'écoles à soutenir doit correspondre à un minimum de 26,5 % de son effectif scolaire au secondaire



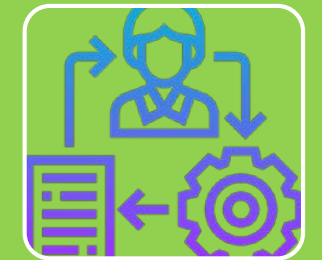
# L'allocation accordée aux établissements comprend:



- 70 % du montant alloué couvre la mise en œuvre du projet
- L'achat de matériel sportif et de plein air
- Compensation pour le transport vers des lieux de plein air ou des classes
- Une allocation maximale de 30 000 \$ pour la coordination de l'ensemble des activités



- L'allocation totale ne pourra excéder 500 \$ par élève inscrit en sus du montant pour la coordination de l'ensemble des activités



- L'embauche de ressources pour la coordination et l'animation des activités parascolaires
- La location de locaux ou de plateaux à l'extérieur de l'école
- Les frais de transport, s'il y a lieu
- L'achat d'équipements et de matériel et les frais supplémentaires occasionnés par la prolongation des heures d'ouverture

Le soutien aux établissements ayant bénéficié de la mesure en 2019-2020 sera automatiquement reconduit pour les années suivantes.

# Modalités de l'offre de service :

**Objectif : Une heure d'activités parascolaires chaque jour de classe pendant un minimum de 28 semaines.**

## Durée de l'offre de service



Peut se dérouler sur moins de 28 semaines



L'offre globale doit offrir la possibilité de participer à 1 heure d'activités parascolaires chaque jour pendant 28 semaines

## Champs d'activités à inclure dans la programmation :

L'offre globale pour chacune des sessions doit inclure au moins quatre champs sur six :

Activités sportives

Activité physique

Activités de plein air

Activités culturelles et artistiques

Activités scientifiques

Activités socio-éducatives

Activités d'engagement communautaire

# Liste des écoles sélectionnées

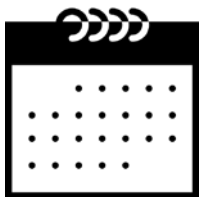
Les écoles participantes à la mesure dès l'année scolaire 2019-2020 sont maintenant connues



- Une personne responsable d'assurer la coordination de l'ensemble des activités parascolaires



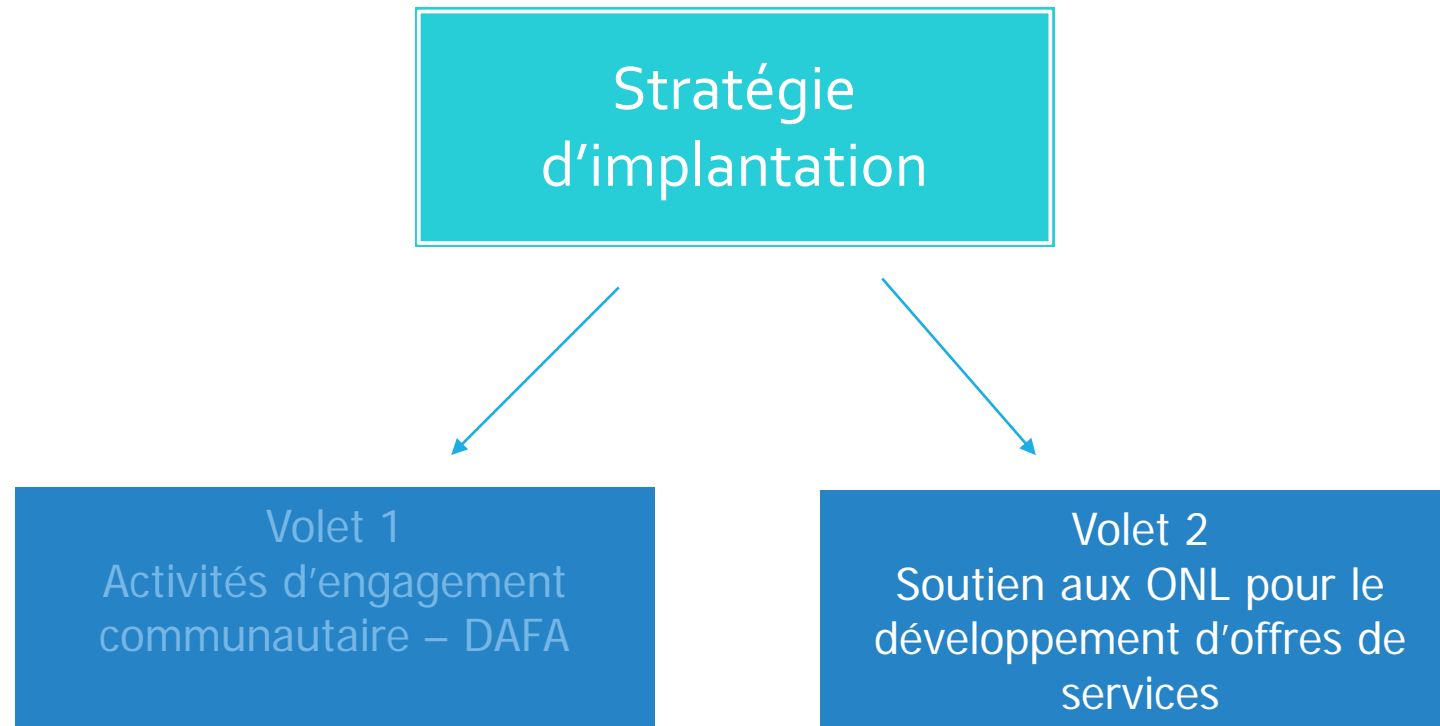
- 250 écoles sont déjà en action afin d'offrir à leurs élèves une programmation diversifiée d'activités parascolaires



- Possibilité que la programmation de chacune des écoles soit bonifiée de façon progressive dans les prochains mois et les prochaines années.
- Votre offre pourrait ainsi être intégrée dans une ou plusieurs écoles au fur et à mesure que les écoles vont structurer leur programmation d'activités parascolaires selon différents facteurs: la disponibilité des locaux, intérêts des élèves et la disponibilité des intervenants.

# Stratégie d'implantation proposée par le CQL

Suite à l'annonce du MEES, l'équipe du CQL s'est mobilisée pour développer une stratégie d'implantation pour soutenir le démarrage de projets.



# Stratégie d'implantation – Volet 2

## Soutien aux ONL pour développer des offres de service dans le cadre des activités visées par la mesure

Proposition de regrouper les ONL qui le veulent dans le cadre d'une offre d'ateliers «d'éducation au loisir »:

- Le CQL propose une formule de 28 semaines ou moins qui regroupera divers champs d'activités
- À travers ce modèle, l'élève pourra s'initier à divers plusieurs pratiques en loisir
- Possibilité de 4 semaines de 7 disciplines (28 semaines) – à déterminer
- Formule flexible quant au nombre de semaines, aux membres intéressés et selon les régions

# Stratégie d'implantation – Volet 2

## Exemple de projet pilote – Gaspésie

- Club de philatélie local de la Gaspésie (FQP) souhaite déposer une offre de service
- Déploiement possible dans deux commissions scolaires (Chic-Choc et René-Levesque)
- Appel aux ONL intéressés à compléter l'offre de service

## Sociétés membres de la FHQ - Gaspésie

- Corporation du patrimoine de Nouvelle
- Musée acadien du Québec à Bonaventure
- Musée de la Gaspésie
- Société d'histoire de la Haute Gaspésie
- Société historique Machault

# Stratégie d'implantation – Volet 2

## **Soutien aux ONL dans la promotion de leur offre de service**

- Création d'un canevas pour présenter l'offre de service des ONL aux commissions scolaires par secteur d'activités, régions
- Promotion de l'offre de service des ONL sur une page web
- Démarches du CQL auprès des commissions scolaires (selon la liste reçue du ministère)

# Stratégie d'implantation – Volet 2

## Soutien aux ONL dans la promotion de leur offre de service

Afin de faciliter le recrutement d'animateurs/trices (DAFA) dans le cadre de la mesure, le CQL propose :

- La création d'équipes multidisciplinaires
- Interpeller les CÉGEPS en loisir, faire appel à des stagiaires
- Vérifier les possibilités de collaboration avec le Chantier d'économie sociale



# Chantier d'économie Sociale

Le Chantier de l'économie sociale est une organisation autonome et non partisane qui a pour principal mandat la concertation pour la promotion et le développement de l'entrepreneuriat collectif au Québec. Corporation à but non lucratif, le Chantier réunit des promoteurs d'entreprises d'économie sociale (coopératives, mutuelles et organismes sans but lucratif) œuvrant dans de multiples secteurs d'activités (communications, loisir, technologies, habitation, services aux personnes, ressources naturelles, formation, financement, services de proximité, culture, etc.), des représentants des grands mouvements sociaux et des acteurs du développement local en milieux urbain et rural.

## À propos des Pôles d'économie sociale (CESIM – Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal)

Présents dans toutes les régions du Québec, les Pôles d'économie sociale sont entièrement dédiés au développement de l'économie sociale sur leur territoire. Ils sont reconnus comme interlocuteur privilégié sur les questions de l'économie sociale au plan régional. Ils favorisent la concertation entre les différents acteurs de leur milieu et soutiennent la création des conditions favorables à ce modèle entrepreneurial de développement. Ce faisant, ils participent à la vitalité et la diversification économique de leur territoire.

# Questions ? Commentaires ?

Merci de votre attention.

